

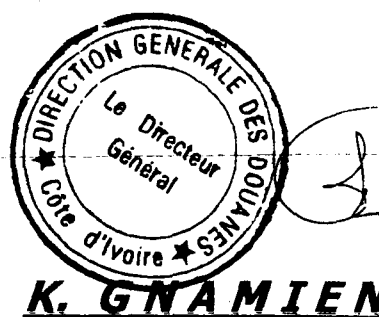
**DIRECTION GENERALE
DES DOUANES**

CIRCULAIRE N° 1221/MEF/DGD/DU 07 MAI 2004

OBJET : Attribution de l'agrément à l'entrepôt fictif

Réf. : Cir. n°1213/MEF/DGD/DU 16 AVRIL 2004

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, suite à la réunion du comité d'agrément au régime de l'entrepôt fictif tenue le jeudi 09 avril 2004, la Société SICABLE 15 BP. 035 ABIDJAN 15, a été jugée éligible au régime de l'entrepôt fictif au titre de l'année 2004 sous le numéro P. 393 SICABLE.


K. GNAMIEN

Ampliation

- Direction de l'informatique